

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST

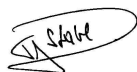
N° CP/2011/474 - Recherche - 2102
Soutien à la recherche

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide en confirmation de l'engagement du Département dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, d'attribuer à la Délégation Alsace du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), une subvention de 333 000 € au titre de la participation départementale au projet "Chimie biologique intégrative et technologie du médicament à STRASBOURG".

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir à cet effet entre la Délégation Alsace du CNRS et le Département, convention prévoyant les modalités et l'échéancier de versement de cette subvention, et autorise son président à signer cette convention.

Les versements seront réalisés au prorata des dépenses justifiées, et selon l'échéancier suivant : versement d'un acompte de 200 000 € en 2011 et du solde de 133 000 € en 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58439-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11